



SEANCE DU 26 FÉVRIER 2020

Date d'envoi de la convocation : 20 Février 2020

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 179

Nombre de votants : 191

(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Odile LEFAIX-VERON

L'an deux mille dix-neuf, le **Mercredi 26 Février**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, MOUCHEL Hubert suppléant de AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, VIVIER Sylvain suppléant de DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 18h30), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 21h37), FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOMERIEL Patrice, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René (à partir de 18h30), HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 18h25), Bernard GIROUX suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h25), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h54), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-

Pierre, LEONARD Christine (à partir de 19H40), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, , LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MARGUERIE Jacques (à partir de 18h20), MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 20H), ROUSVOAL Camille, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (à partir de 18H35 et jusqu'à 20h55), DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BELHOMME Jérôme à Jacques HAMELIN, DELAUNAY Sylvie à Jean-Marie LINCHENEAU, DUFOUR Luc à GOMERIEL Patrice, GOLSE Anne-Marie à Jacques COQUELIN, GOSSELIN Bernard à Guy LCHEVALIER, GOUREMAN Paul à Jean-Michel MAGUE, LEBRUMAN Pascal à Jean-Marie MOUCHEL, LEFRANC Bertrand à Philippe BAUDIN, MARIVAUX Isabelle à Martine GRUNEWALD, POUTAS Louis à Hubert VIGNET, ROUXEL André à Gilbert LEPOITTEVIN, TIFFREAU Danièle à Hervé FEUILLY, LAUNOY Claudie à Annick GODEFROY à partir de 21h, ROUSSEL Pascal à ROUSVOAL Camille à partir de 20 h.

Excusés :

BASTIAN Frédéric, BROQUET Patrick, BURNOUF Hervé, CAUVIN Bernard, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GODAN Dominique, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LECOQ Jacques, LEVAST Jean-Claude, MAIGNAN Martial, MATELOT Jean-Louis, MESNIL Pierre, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, REBOURS Sébastien, REVERT Sandrine, ROUSSEAU Roger, THEVENY Marianne, TISON Franck, LERENDU Patrick, LOUISET Michel.

Délibération n° DEL2020_019

OBJET : Participations financières pour la mise en oeuvre du plan pluriannuel d'investissement sur les centres de secours du territoire communautaire

Exposé

Par délibération du 24 mai 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la restitution des compétences facultatives aux communes et a décidé notamment de conserver la compétence pour le versement du contingent incendie secours et de la participation financière aux travaux de construction ou de restauration des centres de secours du Cotentin.

Le Conseil d'Administration du SDIS a précisé les conditions des participations des collectivités ou des EPCI compétents à la réalisation des travaux d'investissement sur les centres de secours. Ainsi, l'engagement d'une opération est soumis à la signature d'une convention financière de la structure compétente à hauteur de 20 % du montant des travaux HT et la mise à disposition des terrains viabilisés.

Le SDIS prévoit des appels de fonds en deux fois, 50 % au lancement des travaux (ordre de service) et le solde à la notification de réception des travaux. Une clause de révision est prévue pour l'actualisation de la participation financière. Le montant de la participation est calculé sur le coût réel de l'opération qui est généralement conforme à l'estimation.

Le SDIS a transmis à la Communauté d'Agglomération son programme pluriannuel d'investissement 2020-2028, arrêté en décembre 2017, pour le Cotentin ainsi que les informations concernant une opération restant à réaliser de l'ancien programme.

Centre de secours	Estimation TTC	Participation hors terrain	Priorisation	Année réalisation	Disponibilité terrain souhaité
Restructuration du CS de Valognes	4 000 000€	666 667€	1	2021	2020
Extension/Restructuration du CS de Bricquebec-en-Cotentin	600 000€	100 000€	5	2022	-
Extension/Restructuration du CS de Portbail-Sur-Mer	1 250 000€	208 333€	13	2026	2025
Restructuration du CS de St Pierre Eglise	1 000 000€	166 667€	18	2028	2027
Restructuration du CS de La Hague	500 000€	83 333€	19	2028	-
Restructuration du CS d'Equeurdreville-Hainneville	8 500 000€	1 416 667€	PPI n° 1	En cours	En cours
Total	15 850 000€	2 641 667€			

Concernant ce programme, le SDIS peut anticiper des travaux mais les fonds seront appelés en conformité avec l'échéancier arrêté en 2017.

Ainsi, en raison de retards sur différents projets liés à des problèmes d'acquisition foncière et de droit des sols, le SDIS a décidé d'avancer les travaux pour le centre de secours de

Portbail-Sur-Mer et celui de Valognes. Deux conventions financières ont été adressées à la Communauté d'Agglomération pour signature.

Concernant le projet de Portbail-Sur-Mer, le SDIS a également demandé à la commune le transfert de plein droit du bâtiment et à la Communauté d'Agglomération le retrait de la borne de vidange et d'eau potable pour camping-car de l'assiette du terrain prévu pour l'extension. Un courrier autorisant le SDIS à démolir cette aire sera adressé après confirmation par le pôle de la vétusté du matériel.

Concernant le projet de Valognes, outre sa participation financière, la Communauté d'Agglomération doit acquérir le terrain d'implantation et le viabiliser pour un montant estimé entre 350.000 et 400.000 euros en fonction de la superficie nécessaire. Une étude est en cours sur le site du Grand Saint Lin pour fixer le lieu d'implantation.

Enfin, concernant le projet de centre de secours d'Equeurdreville-Hainneville, la Communauté d'Agglomération doit reprendre les engagements en cours de la ville de Cherbourg en Cotentin et se substituer à celle-ci pour l'acquisition et la viabilisation du terrain ainsi que le versement de la contribution à la réalisation des travaux auprès du SDIS.

Il est à préciser que la Communauté d'Agglomération n'étant pas compétente en 2017, elle n'a pas participé à l'élaboration de ce programme d'investissement ni aux modifications qui lui ont été apportées. Aussi, pour la suite de ce programme pluriannuel d'investissement ainsi que pour l'élaboration des suivants, il sera demandé que la Communauté d'Agglomération soit associée plus en amont afin d'anticiper les problématiques foncières, de droit des sols, d'intégrer la viabilisation des terrains dans les programmes de travaux et ainsi favoriser une exécution plus conforme au calendrier prévisionnel.

Il est également demandé que la Communauté d'Agglomération soit également informée des dépassements éventuels des enveloppes financières et qu'elle puisse, en cas d'écart important, être invitée à se prononcer en amont des décisions impactant le montant de sa participation financière.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Administration Générale et Finances,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 6) pour :

- **Valider** les participations prévisionnelles de la Communauté d'Agglomération à la réalisation du programme de travaux sur les centres de secours du Cotentin,
- **Inscrire** les crédits nécessaires au budget selon le prévisionnel présenté,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer les deux propositions de convention financière pour Valognes et Portbail-Sur-Mer et à engager les dépenses nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN